

C.C.A.S.



(VAUCLUSE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 04 MARS 2025

N° 2025.09

Objet :  
Compte Rendu des décisions prises par le Vice-Président du CCAS

Affiché le :

Votes : 7  
Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à seize heures, le Conseil d'Administration convoqué le 18 février, s'est réuni au CCAS d'Apt sous la Présidente de Mme Véronique ARNAUD-DELOY ;

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Véronique ARNAUD DELOY, Gaëlle LETTERON, Gaël BELLEC, Hervé DOMINIAC, Michèle MAMBERT, Isabelle TAILLIER

### ABSENTS EXCUSES :

Patrick ESPITALIER (procuration donnée à Mme Véronique ARNAUD DELOY), Elhadji NDIOUR, Céline RIGOUARD

### ABSENTS :

Alain DESRUES, Valérie BUISINE.

---

Dans le cadre de l'aide facultative du CCAS, des décisions ont été prises par M. Le Vice-Président.

Voici la liste des décisions prises entre le 01.01.2025 et le 15.02.2025 :

**Décision n° 2025.01 approuvant l'attribution d'un secours d'urgence**  
**D'attribuer** un secours d'urgence de 300.00 euros correspondant à une partie de la facture EDF. Cette somme sera versée directement à EDF.

**Décision n° 2025.02 approuvant un hébergement en secours d'urgence**  
**D'attribuer** un hébergement en secours d'urgence à l'Hôtel First Inn à Apt pour les nuits du 06.01.2025 et du 07.01.2025, le paiement sera effectué auprès de l'hôtel (1 chambre avec petit déjeuner pour 2 nuits).

**Décision n° 2025.03 approuvant l'attribution d'une aide alimentaire en urgence (Janvier 2025)**  
**D'attribuer** 23 aides alimentaires en nature auprès de la Croix rouge équivalant à un montant global de 956,00 Euros.

**Décision n° 2025.04 approuvant l'attribution d'une aide pour la cantine (Janvier 2025)**  
**D'attribuer** 6 aides pour la cantine soit une demi-gratuité pour 20 repas par enfant, pour 8 enfants.

Accusé de réception en préfecture  
084-268401171-20250304-2025-09-DE  
Date de réception en préfecture : 14/03/2025

**Décision n° 2025.05 approuvant l'attribution d'un secours d'urgence**  
**D'attribuer** un secours d'urgence de 300.00 euros correspondant aux retards de loyer. Cette somme sera versée directement au bailleur M. SCHILLINGER Martin.

**Décision n° 2025.06 approuvant l'attribution d'une aide exceptionnelle liée à la vie quotidienne**  
**D'attribuer** une aide exceptionnelle liée à la vie quotidienne de 44.62 euros correspondant à une partie de la facture d'eau. Cette somme sera versée directement à Service Eau & Assainissement CCPAL.

**Décision n° 2025.07 approuvant l'attribution d'une aide alimentaire et aide à la cantine en urgence**  
**D'attribuer** 1 aide alimentaire en nature auprès de la Croix rouge équivalent à un montant de 60,00 €uros et  
1 aide pour la cantine soit une demi-gratuité pour 20 repas par enfant, pour 2 enfants.

**Décision n° 2025.08 approuvant l'attribution d'une aide exceptionnelle liée à la vie quotidienne**  
**D'attribuer** une aide exceptionnelle liée à la vie quotidienne de 200.00 euros correspondant à une partie de la facture de fioul. Cette somme sera versée directement à EVOLE ENERGIES – SAS BOUDOUARD PÈRE & FILS.

**Décision n° 2025.09 approuvant un hébergement en secours d'urgence**  
**D'attribuer** un hébergement en secours d'urgence à l'Hôtel First Inn à Apt pour la nuit du 30.01.2025, le paiement sera effectué auprès de l'hôtel (1 chambre avec petit déjeuner pour 1 nuit pour 2 personnes).

**Décision n° 2025.10 approuvant l'attribution d'une aide exceptionnelle liée à la vie quotidienne**  
**D'attribuer** une aide exceptionnelle liée à la vie quotidienne de 200.00 euros correspondant à une partie de la facture de régularisation d'électricité. Cette somme sera versée directement à EDF.

**Décision n° 2025.11 approuvant l'attribution d'une aide exceptionnelle liée à la vie quotidienne**  
**D'attribuer** une aide exceptionnelle liée à la vie quotidienne de 150.00 euros correspondant à une partie de la facture de régularisation d'électricité. Cette somme sera versée directement à EDF.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT  
OUÏ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITÉ**

**Prend** acte des décisions rapportées.

**Autorise** Madame la Présidente, ou son représentant légal à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE VICE-PRÉSIDENT**

